

ARC infos

Journal de l'Agglomération
de la Région de Compiègne

Juillet 2005/N°1

ARMANCOURT / CHOISY-AU-BAC
CLAIROIX / COMPIEGNE / JANVILLE
JAUX / JONQUIERES
LA CROIX-SAINT-OUEN
LE MEUX / MARGNY-LES-COMPIEGNE
SAINT-JEAN-AUX-BOIS
SAINT-SAUVEUR / VENETTE
VIEUX-MOULIN

Sommaire

En bref

- Le 5 juin, ils étaient tous à vélo
- Sécheresse : soyons citoyens
- Allotic à l'heure d'été

p 2 et 3

Edito

p 3

Dossier : TIC et TUC le grand mariage

- Ce qui est nouveau
- Interview de Laurent Portebois et Nicolas Leday
- Zoom sur les médiateurs
- Le point sur le financement



- Les transports scolaires

p 4 à 7

Une commune à la une :

Saint-Sauveur

p 8 et 9

Environnement :

- N'encombrez pas les rues avec vos encombrants

p 10



Manifestations

p 11 et 12



- A la découverte des forêts domaniales de Compiègne et de Laigue

p 12

TIC et TUC le grand mariage

*A partir du 15 juillet,
TIC et TUC ne font plus qu'un.*

Le 5 juin ils étaient... "Tous à Vélo"

Dimanche 5 juin 2005, le vélo était en fête dans toute la France.

A cette occasion, et malgré un temps maussade, plusieurs centaines de cyclistes, amateurs ou aguerris, ont pédalé sur les pistes cyclables de l'Agglomération de Compiègne.

Parmi les cyclistes, nous comptons les élus du Compiègnais (photo de droite) qui s'étaient donnés rendez-vous à proximité de la passerelle de Jaux, derrière le lycée Charles-de-Gaulle.



Un peu d'histoire...

Il y a une trentaine d'années, seules 2 pistes cyclables existaient dans l'agglomération :

- La 1ère reliait le Carrefour de l'Abbaye à La Croix-Saint-Ouen.
- La 2ème se situait sur les communes de Margny et de Compiègne.

A la création du SIVOM en 1970, à l'initiative de Bernard Woimant, qui était alors Président de l'Office de Tourisme, la piste cyclable reliant Compiègne à Pierrefonds est créée.

A partir de 1977, le SIVOM, présidé par Michel Woimant, prit l'habitude de développer de nouveaux tronçons. Ainsi en 20 ans, la piste reliant La Croix-Saint-Ouen à Choisy-au-Bac a été construite. Les pistes de l'agglomération couvrent aujourd'hui plus de 50 km et d'autres sont en projet.

Sécheresse : soyons citoyens



Depuis début 2005, la pluie n'est pas assez tombée pour alimenter suffisamment les nappes phréatiques dans lesquelles est puisée notre eau. La préfecture de l'Oise a émis un arrêté réglementant son utilisation. Il convient donc de faire des économies d'eau pour ne pas aggraver l'assèchement des rivières et des sources. Pour les particuliers, il est interdit d'arroser les pelouses qui ont plus d'un an. D'autres mesures concernent les agriculteurs, les industriels et les collectivités locales.

A titre de rappel, voici quelques gestes citoyens pour

éviter d'utiliser trop d'eau :

- prenez une douche plutôt qu'un bain : un bain consomme environ 200 litres d'eau, contre 40 litres pour une douche,
- évitez de laver votre voiture à grande eau,
- arrosez votre jardin le soir,
- utilisez un verre à dents plutôt que de laisser couler l'eau : 18 litres économisés,
- vérifiez que vos robinets sont bien fermés : 4 litres d'eau par heure de robinet qui goutte,
- attention aux chasses d'eau qui fuient : 60 litres par heure !

Economisez pour votre facture, économisez aussi pour l'environnement !

La qualité de l'eau et sa gestion vous intéressent ? Vous avez votre mot à dire !

Après avoir interrogé les institutionnels, l'Etat a lancé une grande consultation nationale des usagers de l'eau. Les résultats de cette consultation permettront de dégager des priorités d'action pour atteindre l'objectif de bon état de l'eau à l'horizon 2015.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est missionnée par l'Etat comme observatoire de la gestion de l'eau, tant au niveau de la qualité que de la quantité. A ce titre, elle subventionne notamment les collectivités

pour certaines actions, comme l'entretien des berges de certaines rivières ou la création de stations d'épuration.

L'Agence de l'eau est donc l'interlocuteur principal pour cette consultation.

Cette consultation a lieu du 2 mai au 2 novembre 2005 et prend la forme d'un questionnaire que tout le monde peut remplir.

Où trouver le questionnaire ?

- sur Internet : www.eau-seine-normandie.fr

- dans les préfectures et sous-préfectures

- dans votre Mairie
- Renseignements :**
Agence de l'eau Seine-Normandie
03 44 30 41 00

"Ensemble pour l'eau, il est temps de se mouiller"

Consultation nationale sur la gestion de l'eau

Edito



Au cours de ce premier semestre, l'efficacité de notre nouvelle organisation intercommunale est bien apparue.

La taxe professionnelle unique permet aux communes du Compiégnois de mutualiser leurs ressources et, dorénavant, le maire d'une commune n'a plus de réticence à l'égard du déplacement d'une entreprise située sur son sol, s'il intervient dans l'intérêt commun. Le domaine de l'action économique demeure, en effet, notre toute première priorité, et plusieurs orientations favorables sont à mettre à l'actif de cette période :

- le projet Seine-Nord s'affirme, et créera des retombées très positives, grâce à la plateforme multimodale qui prendra place à Longueil-Sainte-Marie, et qui sera un équipement majeur de niveau européen ;
- notre contribution au pôle de compétitivité sur les agro-ressources présenté en commun avec Amiens et Reims et les deux régions concernées, doit bénéficier de la pleine reconnaissance de l'Etat, et représente, pour l'agriculture de notre région et toutes les activités qui en sont issues notamment en matière de bio-carburant, une chance absolument considérable ;
- les liens avec l'Université de Technologie continuent de se développer et le technopôle du Compiégnois se structure au sein d'une association mise en place entre les élus et les universitaires.

Lors du dernier Conseil d'Agglomération, nous avons décidé, pour la première fois, d'inciter au développement des liens entre recherche et industrie, en apportant un financement à une action technologique, en partenariat entre l'UTC et la Société LAJOUS Industrie. D'autre part, nous avons engagé les négociations avec AKZO pour permettre le doublement, dans les meilleures conditions, du site de production ROBBE- Diester Industrie, à Venette.

De nouveaux projets ont été agréés pour le Parc tertiaire et scientifique de Mercières à La Croix-Saint-Ouen.

Ce ne sont là que des exemples d'une intense activité de l'ARC en direction des entreprises et de l'emploi au cours de ces dernières semaines.

Six mois de travail

Avec la Région Picardie, les relations se sont clarifiées grâce à la mise à jour de notre Contrat Régional d'Agglomération. J'espère que le financement de l'Etat prévu pour une première tranche de réalisation de la rocade Nord-Est, dès 2006, sera donc effectivement amplifié comme convenu, par l'apport de la Région en ce qui concerne cette liaison majeure.

Nos enjeux d'aménagement prennent à présent place dans une carte plus vaste que l'ARC et qui est celle du Pays du Compiégnois. Ce dernier accueille volontiers, selon ses souhaits, le canton d'Attichy, avec lequel nous nous concerterons sur des orientations communes.

Dès la prochaine rentrée, d'importantes initiatives vont déboucher, là encore, en liaison avec la Région, mais aussi avec l'Etat. Je pense à la Maison de l'Emploi et de la Formation. Nous lui définirons des vocations très concrètes, notamment tournées vers les jeunes à la recherche de stages en alternance. Je propose que les premiers services de cette Maison s'installent rue de l'Anthémis, près de la gare de Compiègne.

Notre agglomération, qui vient d'intégrer une quinzième commune, BIENVILLE, a révélé aux habitants du Compiégnois le nouveau visage des transports intercommunaux.

Au lieu que cette insertion dans un cadre plus large ne menace, comme certains le craignaient, la gratuité établie à Compiègne du temps de Jean Legendre, c'est le même mode de gestion, dans l'intérêt de tous les usagers, qui s'est étendu aux communes de Margny et de Venette dans leur relation avec la commune centre.

La volonté de l'ARC est de se rapprocher de nos concitoyens, en leur offrant des services directement à leur portée sans, bien entendu, perturber les compétences exercées au niveau des communes. C'est pourquoi, notamment, nous avons réfléchi à une liste d'attente unique et à une procédure de coordination des inscriptions dans les structures de petite enfance. Ceci me paraît répondre à un besoin, en particulier affirmé dans les différentes réunions communales auxquelles j'ai participé ces derniers mois.

En effet, je vais poursuivre dès la rentrée ma tournée systématique des Conseils Municipaux et des communes. Avec un Bureau mobilisé et motivé, des Présidents de commissions investis dans leurs missions, une administration opérationnelle, l'ARC est en mesure de rendre de nombreux services à notre agglomération et à tous ses habitants.

Elle ne manquera pas de s'affirmer dans ce rôle au cours de son second semestre d'existence, et je veillerai à maintenir autant qu'il est possible, l'atmosphère consensuelle qui a caractérisé les premières réunions du Conseil d'Agglomération.

Philippe Marini
Président de l'ARC
Sénateur-Maire de Compiègne



Allotic à l'heure d'été

Allotic est un service de transport à la demande qui permet de se déplacer dans l'ensemble de l'agglomération en partageant à moindre coût un taxi subventionné par la collectivité.

Pendant les congés d'été, du 25 juillet au 27 août,

l'accueil Allotic aura lieu :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et
de 14h à 17h,
et le samedi de 9h à 12h.

Le numéro d'appel Allotic est le **0 800 100 754** (appel gratuit).

Pendant l'été comme le reste de l'année, les taxis Allotic assurent le service tous les jours de 9h à 19h, sauf le dimanche et les jours fériés.



TIC et TUC : le grand mariage

A partir du 15 juillet,

TIC (*Transports Intercommunaux*)

et

TUC (*Transports Urbains de Compiègne*)

ne font plus qu'un.

Une réunion qui vous permet d'aller encore plus loin
sur le territoire de l'Agglomération de Compiègne
avec un service gratuit sur toutes les lignes.

Ce qui est nouveau

Retour sur l'histoire...

Au commencement étaient les TUC... Depuis 1966, les bus des Transports Urbains de Compiègne sillonnent les rues de la ville, arborant leur plumage jaune et bleu.

Gratuits depuis 1975, les TUC ont été créés par la ville de Compiègne. Leurs 4 lignes ont été confiées à l'ARC (CCRC à l'époque) le 1er janvier 2004.

Les TUC véhiculent chaque année environ 4,7 millions de passagers, dont un tiers est suscité par la gratuité du service.

Les TIC, quant à eux, sont une création intercommunale : les fameux minibus blancs parcourent les rues de Margny et Venette depuis décembre 2000.

Il s'agissait, à titre expérimental, de développer le réseau du cœur d'agglomération (Margny - Venette - Compiègne). Des extensions ont ensuite été ajoutées, à la demande des usagers, vers la zone commerciale de Jaux-Venette, et les 3 lignes ont été fondues en 2 pour couvrir plus de territoire.

“Les TUC véhiculent chaque année environ 4,7 millions de passagers”

Pourquoi changer maintenant ?

L'Agglomération faisait appel à 2 sociétés de transport (Evrard et CFTI-Acary) pour transporter les voyageurs des TIC et des TUC. Leurs contrats arrivant à échéance, un nouveau marché a été négocié pour 8 ans ; il prend effet en juillet 2005. Cela a été l'occasion pour l'ARC d'améliorer le service rendu aux habitants.



Les nouveaux bus TIC que l'on découvrira fin 2005

■ **Les lignes TIC et TUC fusionnent : elles s'appellent désormais TIC.** Les minibus blancs disparaissent au profit de grands bus. De nouveaux bus aux couleurs de l'ARC feront leur apparition fin 2005. Quelques arrêts dans Margny et Venette seront légèrement déplacés pour permettre le passage de grands bus d'une capacité d'une centaine de voyageurs.

■ **La gratuité est étendue aux dessertes de Venette et Margny.** Les nouveaux TIC comptent 6 lignes. Du lundi au samedi les horaires sont désormais les mêmes.

■ **Les lignes 6 (ancienne ligne C) et 7 (ancienne ligne A) sont prolongées jusqu'à la zone de loisirs du Camp du Roy.** Les derniers bus en partiront vers 21h30 du lundi au vendredi, et jusque 22h30 le samedi.

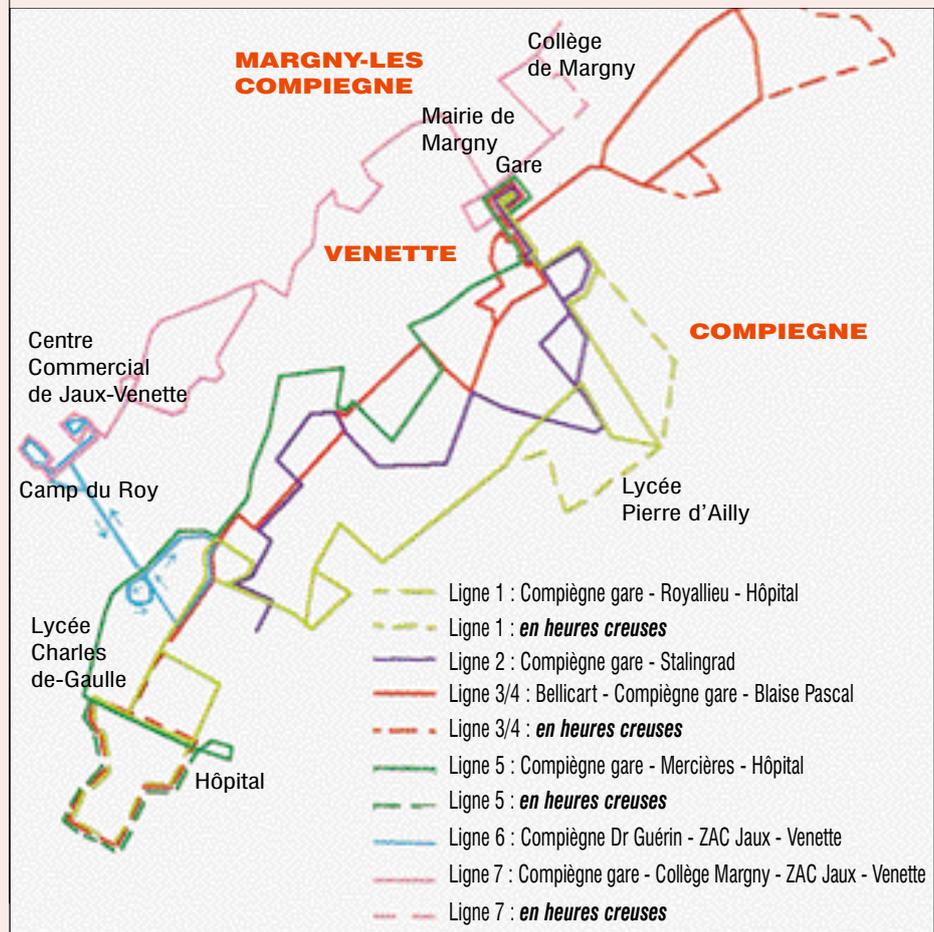
■ **Les dimanches et jours fériés,** aucune des lignes 1 à 7 n'est assurée. Une ligne spécifique assure l'après-midi la liaison gare - clinique Saint-Côme - hôpital - piscine-patinoire - zone commerciale de Jaux-Venette - centre-ville de Venette - centre-ville de Margny. Le dimanche, le trajet reste payant : un ticket à 1 euro.

■ **Les quartiers des Avenues, à Compiègne, et de Paramé, à Margny,** sont maintenant desservis aux heures creuses, avec 2 passages le matin et 2 l'après-midi.

■ **Plus aucun changement pendant la période de vacances ou l'été :** les horaires seront les mêmes toute l'année, sauf le service du dimanche et des jours fériés qui ne fonctionne pas pendant l'été.

Renseignements :
Service transports de l'ARC
03 44 40 76 00

Le plan des lignes de bus TIC





● ● ● Point de vue

Interview de

Laurent Portebois,Maire de Clairoix
et Président de la commission
transports de l'ARC**ARC Infos :****Pourquoi a-t-on choisi de changer les services de transport de l'agglomération ?**

LP : Le Versement Transports (voir article ci-dessous sur le financement) a apporté des revenus supplémentaires pour les transports. Nous avons décidé d'apporter des services en plus aux habitants, en commençant par le cœur d'agglomération. Un appel d'offres européen a été lancé, et les 2 sociétés qui s'occupaient déjà des bus du compiégnois, Evrard et Acary, nous ont rendu d'excellents dossiers, proposant des solutions très innovantes. C'est Acary qui a remporté le marché, pour une durée de 8 ans.

ARC Infos :**Comment seront les nouveaux bus ?**

LP : Bus ou cars, la flotte entière sera renouvelée en décembre 2005. Aux couleurs de l'ARC, ces bus seront tous adaptés au transport des personnes handicapées grâce au plancher abaissé au niveau du trottoir. De marque allemande, ils seront équipés de 3 caméras de surveillance, contre 2 actuellement, et auront une capacité d'une centaine de personnes.

ARC Infos :**Et au niveau de l'environnement et de la pollution ?**

LP : Nous avons insisté pour que les bus utilisent au minimum 30 % de biocarburant, mélangé au gasoil. Le diester est un carburant fabriqué à base de colza, par l'entreprise Robbe de Venette, et qui provoque moins d'effet de serre et produit, une fois chaud, des fumées moins toxiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté générale de préservation de l'environnement et d'attention au développement durable.

● ● ● Point de vue

Interview de

Nicolas LedayAdjoint au Maire
de Compiègne chargé
des transports, Vice-Président
de la commission transports
de l'ARC**ARC Infos :****Encore aujourd'hui peu de villes peuvent annoncer la gratuité pour leurs transports en bus. De quand date la gratuité des transports à Compiègne et pourquoi ce choix ?**

NL : De 1975, soit 9 ans après la création des lignes compiégnoises. Jean Legendre, à l'époque Maire de Compiègne et Président du SIVOM, voulait permettre aux travailleurs de se rendre gratuitement sur leur lieu de travail, à une époque où peu de ménages avaient 2 véhicules. Cela permettait également de ne pas trop engorger le centre ville de Compiègne.

La gratuité, contrairement à ce qu'on pourrait

penser, sécurise les voyageurs, car il ne peut pas y avoir d'agression contre les chauffeurs pour la caisse. Nous avons ajouté 2 caméras par bus (3 dans les nouveaux), et les médiateurs pacifient les relations, principalement sur les lignes scolaires.

ARC Infos :**Quelles sont les actions de sensibilisation organisées pour le public ?**

NL : Depuis plusieurs années, M. Marini et moi-même intervenons dans les classes de 6^e et 5^e des collèges de Compiègne, accompagnés des sociétés de transports, de la police municipale et d'un représentant du tribunal pour enfants. Nous essayons de faire comprendre aux enfants qu'être transportés gratuitement dans de beaux bus est une chance. Nous leur faisons prendre conscience du coût d'un bus et d'un siège dégradé, et leur expliquons le respect dû au chauffeur. Maintenant nous souhaitons continuer cette sensibilisation pour tous les collégiens de l'agglomération.

**Zoom sur... les médiateurs**Rencontre avec **Philippe Caullier**, coordinateur des médiateurs bus et ses médiateurs.

Les médiateurs sont apparus dans les TUC en 2000. D'un seul médiateur l'équipe s'est étoffée au fil des années : désormais 4 personnes assurent les voyages des bus.

Philippe Caullier :

"Les médiateurs voyagent principalement sur les doublages scolaires, c'est-à-dire sur les trajets spécifiques des sorties de collège et de lycée. Leur mission est d'aider le conducteur, pour qu'il n'y ait pas de dégradations ou d'incidents dans le bus. Toujours en équipe de 2, ils parlent avec les jeunes, et les moins jeunes lorsqu'ils voyagent sur les lignes régulières. Leur rôle n'est pas de faire de la répression, mais d'être à l'écoute, de discuter avant que les problèmes ne se posent. En cas d'incidents plus graves, comme des insultes par exemple, ils appellent la police."

Si-Mohamed Mouhdi, médiateur :

"Notre rôle est de nous rendre utile : nous aidons par exemple les personnes âgées à trouver une place qui leur convient. Moi, ce que j'aime, c'est ce travail de communication, de contact avec les gens".

Michaël Boilon, médiateur :

"Nous voyons des problèmes dans les bus que nous faisons remonter à la police. Un jour, nous nous sommes aperçus d'un cas de racket, nous avons observé et nous avons appelé une patrouille qui a réglé le problème. Nous nous sentons vraiment utiles".

Le point sur... le financement des transports de l'ARC

Les transports de l'ARC représentent un budget de 3 millions d'euros par an,

financés principalement par le Versement Transports, ou VT. Le VT est payé par les sociétés de plus de 9 employés, qui cotisent à hauteur de 0,55 % de leur masse salariale (le montant total des salaires) pour

financer leur transport. La ville de Compiègne appliquait déjà ce taux sur son territoire. Depuis que l'ARC gère les transports, le VT est étendu aux entreprises des autres communes. Son taux attendra

0,55% sur 5 ans pour ne pas les pénaliser. En 2005, le taux sera de 0,22%, en 2006 de 0,33%, et son taux maximal sera atteint en 2008.

Transports scolaires : une nouvelle mission pour l'ARC

L'ARC assure à partir de septembre une partie des transports scolaires gérés auparavant par le Conseil Général. Quelque 2 000 collégiens et lycéens de l'agglomération compiégnnoise utilisent les transports scolaires. Désormais environ 500 d'entre eux prendront les bus ou cars de l'ARC. Mais dans la pratique, il n'y aura de changement que pour les enfants de Margny et Venette, élèves du collège Debussy à Margny, dont les horaires seront légèrement modifiés dès la rentrée (voir encadré ci-dessous). En outre, ils voyageront désormais en autobus- et non plus en cars. Pour les autres, les inscriptions, les horaires des bus et les arrêts ne changent pas.

Inscriptions pour les transports scolaires à la rentrée 2005 :

Lors de l'inscription de votre enfant dans son établissement scolaire, vous aurez à remplir une fiche du Conseil Général pour obtenir la carte de transport scolaire. Cette carte lui sera remise à la rentrée dans son établissement scolaire. Si vous habitez Armancourt, Jaux, Le Meux, Jonquières, Margny, Venette et le hameau de Mercières, il voyagera avec les bus de l'ARC. Mais la seule fiche à remplir sera bien

Les horaires des bus scolaires pour les enfants de Margny et Venette, élèves du Collège Debussy.

celle du Conseil Général.
Renseignements :
Agglomération de la Région
de Compiègne
au **03 44 40 76 00**

Si vous habitez une autre commune de l'agglomération (Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, La Croix-Saint-Ouen, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur ou Vieux-Moulin), votre enfant continuera à prendre un car du Conseil Général.
Renseignements au Conseil

Général de l'Oise - service du transport scolaire -
Tél : **03 44 06 60 60**

Dans tous les cas le transport des enfants est gratuit pour les parents.

Transport scolaire spécifique

L'ARC assure aussi des missions de transport scolaire à vocation sociale, comme le transport des enfants d'âge primaire de l'aire des gens du

voyage de Jaux vers les écoles de Royallieu et de Pommidou, afin de favoriser leur intégration dans le milieu scolaire.

Par ailleurs, les enfants des CLIS et des UPI (classes spécialisées de primaire et de collège) sont transportés par des taxis. Certains trajets seront assurés par l'ARC. Les établissements scolaires vous expliqueront les démarches à effectuer lors de l'inscription de votre enfant.



Renfort Ligne 7 ZAC > Gare > Belair	B	C
SQUARE NOLET	8.10	8.10
CHATEAU DE VENETTE	8.12	8.12
MARGNY DE GAULLE	8.17	8.17
BARTHOU	8.19	8.19
COLLEGE DEBUSSY	8.25	8.25

Renfort Ligne 7 Belair > Gare > ZAC	B	B	C
COLLEGE DEBUSSY	15.55	16.50	11.35
BARTHOU	16.00	16.55	11.40
MARGNY - DE GAULLE	16.03	16.58	11.43
CHATEAU DE VENETTE	16.09	17.04	11.49
SQUARE NOLET	16.10	17.05	11.50

(B) Renfort, fonctionnant LM/JV en période scolaire - (C) Renfort, fonctionnant le samedi en période scolaire

SAINT-SAUVEUR

du bois et de la chaleur



Au sud de l'Agglomération compiénoise le village de Saint-Sauveur vit au bord de la rivière l'Automne, entouré par la forêt domaniale.

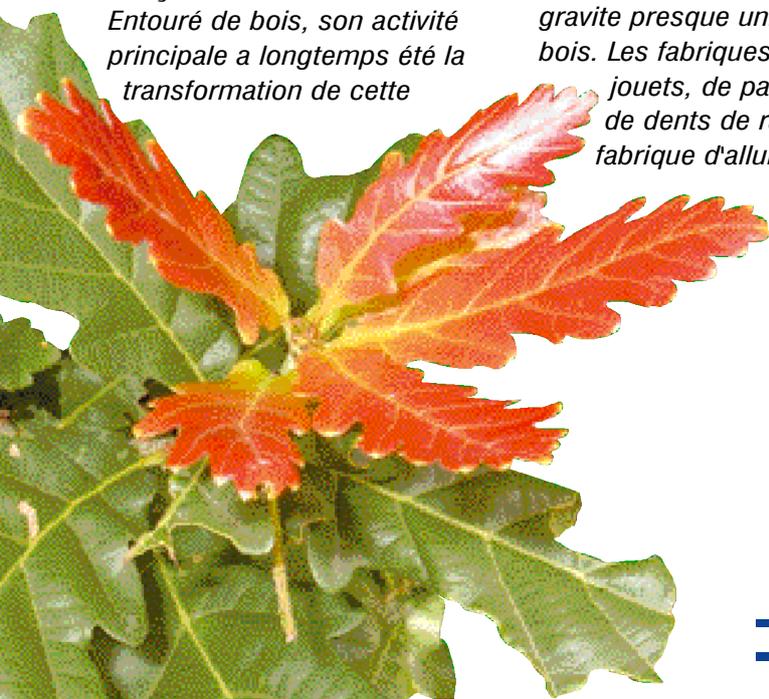
De Giromesnil à Saint-Sauveur...

Le village fut d'abord appelé Giromesnil, du nom de Girard, évêque de Soissons, mort en 1052, qui y possédait un enclos ou "mesnil". Le nom de Giromesnil s'effaça peu à peu au profit de Saint-Sauveur, qui ne l'emporta tout à fait qu'au début du 19ème siècle. Saint-Sauveur fut aussi appelé Saint-Sauveur l'Union durant la Révolution française.

Entouré de bois, son activité principale a longtemps été la transformation de cette

matière première. Fin 19ème et début 20ème siècle, la vie économique gravite presque uniquement autour du bois. Les fabriques de brosses, de jouets, de parquets, d'escaliers, de dents de râpeaux mais aussi la fabrique d'allumettes de Saintines,

non loin de là, emploient alors la plupart des habitants du village. Ces nombreuses usines qui jalonnaient autrefois les rues de Saint-Sauveur ont fini par disparaître dans les années 70.



Le château du Soupiseau, toujours habité, eut pour locataire illustre Edmond Rostand, auteur de Cyrano de Bergerac qui écrivit l'Aiglon à Saint-Sauveur.



et maintenant

L'ancien village forestier compte maintenant 1620 habitants et quelque 150 emplois, répartis entre SIAM, Eurostick et de nombreuses entreprises artisanales.

"Saint-Sauveur est aussi très dynamique au niveau associatif", affirme le Maire

"ce qui lui donne une ambiance très conviviale, où tout le monde se connaît. Les associations se donnent beaucoup de mal pour faire sortir les gens et les faire se rencontrer, et ça marche !"

Les projets

"Nous avons surtout besoin de la zone d'activités. Nous souhaitons aussi réhabiliter la rue de la Liberté et la place de l'Eglise, et réaménager le centre bourg." Par ailleurs, le PLU (Plan Local d'Urbanisme, qui remplace le POS) est en cours d'élaboration en collaboration avec les services de l'ARC.



Jean-Claude Granier,

Maire de Saint-Sauveur, est arrivé à Saint-Sauveur après la 2^{nde} guerre mondiale,

à l'âge de 3 ans, et il n'a plus jamais quitté son village.

Père de 5 enfants d'une famille recomposée, et grand-père de 9 petits enfants, cet artisan menuisier avoue une grande affection pour Saint-Sauveur et les Saint-Salvatoriens.

"Ma directrice d'école habite toujours dans le village" dit-il avec une pointe d'émotion. Menuisier comme son père avant lui, Maire de Saint-Sauveur depuis 2001, il affirme : "je ne cherche pas le titre, rendre service aux gens fait partie de ma vocation.

Je suis présent sur 99% des événements de la commune mais sans obligation : ça me fait plaisir". Il ajoute "j'aime aussi travailler avec mes adjoints : nous travaillons sans arrière-pensée, et ensemble, pour le bien du village".

Une petite anecdote...

L'église de Saint-Sauveur fut longtemps dédiée à Saint-Michel, qui donna son dicton au village : "al Trinité, c'est notre fête, mais al Saint-Michel bien l'reste". Durant la Guerre de 100 ans, après une victoire remportée à la Trinité par Hugues de Cézanne sur le site désormais appelé "Champ Dolent", ce dernier fit vœu de reconstruire l'église Saint-Michel et de la dédier à Saint-Sauveur. Ce qui fut fait, et l'église abrite un chœur armé de verrières datant de 1543.



L'école Aurore

A Saint-Sauveur, l'intercommunalité a réalisé...

- le quartier des Sablons Froids achevé en 1982 comprenant 80 logements
- l'école Aurore achevée en 1982 : 3 classes maternelles (ci-dessus)
- l'assainissement
- un équipement sportif de proximité.

Elle a apporté son aide à la rénovation de l'école élémentaire, du 2^{ème} terrain de football, de la salle des fêtes.



N'encombrez pas les rues avec vos encombrants !

Dans l'agglomération de Compiègne, les encombrants ne sont pas collectés au porte-à-porte, sauf pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Il est demandé aux habitants d'apporter eux-mêmes leurs vieux téléviseurs, réfrigérateurs et autres meubles en déchetterie.

A partir du 1er septembre, ce système est modifié pour les habitants des collectifs des quartiers Clos des Roses, Victoire et Maréchaux ainsi que pour plusieurs grands ensembles à Compiègne, Margny et Venette.

Pour ces personnes, les problèmes de stockage étaient trop importants. Leurs encombrants seront donc ramassés au porte-à-porte, le jeudi. Les personnes concernées seront prévenues directement par leur gardien ou leur syndic qui leur indiquera la marche à suivre.

Pour les autres habitants de Compiègne et des communes de l'agglomération, le système actuel ne change pas :

1/ Sur présentation d'un justificatif de domicile, ils peuvent apporter gratuitement leurs encombrants dans l'une des déchetteries de l'ARC :

- déchetterie de Clairoux - ZA "La Grande Couture" - RD 142
- déchetterie de Compiègne ZI Nord - 50 route de Choisy.

Deux autres déchetteries sont également accessibles aux habitants de l'ARC :

- déchetterie d'Estrées-Saint-Denis route de Rémy

- déchetterie de Longueil-Sainte-Marie - CD 26.

Horaires des déchetteries

Horaires d'été

(du 1er avril au 30 octobre) :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi :
de 9h à 12h et de 13h à 19h
dimanche de 9h à 13h

Horaires d'hiver

(du 1er novembre au 31 mars) :
lundi, mercredi, jeudi :
de 10h à 12h et de 13h à 17h
vendredi et samedi
de 10h à 12h et de 13h à 18h
dimanche de 10h à 13h

Les déchetteries sont fermées les mardis et jours fériés.

2/ Les personnes ayant des difficultés à se déplacer peuvent appeler le 0 800 779 766 (appel gratuit) sauf les jeudis et les samedis après midi. Un rendez-vous leur sera fixé pour la collecte de leurs encombrants.

Les commerçants et artisans peuvent également déposer en déchetterie leurs déchets encombrants.

Un droit de 12,20 € par m³ leur est demandé, dans la limite de 3m³ par dépôt et par jour et de 4m³ par semaine les lundis, mercredis et jeudis.

Attention : les bouteilles de gaz, extincteurs et déchets à base d'amiante doivent être traités par un organisme spécialisé. Ils ne sont pas acceptés en déchetterie.

La Recyclerie

La Recyclerie peut se charger de vos encombrants qui seront remis en état pour être vendus à bas prix.

Seuls les encombrants du type électroménager, mobiliers, cycles et matériels de parcs et jardins en état de fonctionner ou pouvant être réhabilités seront récupérés par la Recyclerie.

Pour convenir d'un rendez-vous pour leur enlèvement, téléphonez au **03 44 40 35 04** ou au **06 17 49 05 26** du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

La collecte s'effectuera du lundi au jeudi et sera organisée en fonction des appels téléphoniques.



A la découverte des forêts domaniales de Compiègne et de Laigue

Visites guidées de l'Office de Tourisme de Compiègne :

Sur réservation, 48 h à l'avance minimum, groupes de 20 personnes minimum et 35 maximum.

Tarif **10 €** par personne.

Renseignements : **03 44 40 01 00**

- 2 juillet : "Forêt imaginaire - légendes" 14h Maison forestière Sainte-Périne
- 9 juillet : "Découverte nocturne" 20h Maison forestière Sainte-Périne
- 16 juillet : "La sylviculture" 14h Maison forestière Sainte-Périne
- 23 juillet : "Découverte de la forêt" 14h Maison forestière Sainte-Périne



● ● ● **Juillet 2005**

21 juillet

Saint-Jean-aux-Bois

Festival des Forêts : concert à l'Abbatiale.

Jusqu'au 21 juillet

Compiègne et autres villes

Festival des Forêts - Concerts classiques dans différents lieux prestigieux.

Renseignements au 03 44 40 28 99

Jusqu'au 18 septembre

Compiègne

Exposition "Feuillées, jungles et autres frondaisons" - Eglise Saint-Pierre des Minimes.

Renseignements au 03 44 20 26 04





du 4 juin au 2 octobre
Compiègne
Musée de la Figurine
Jouets de bois d'autrefois

18 septembre

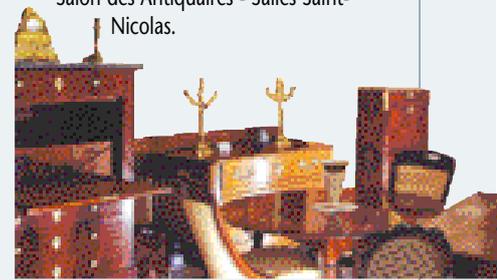
Jonquières

Brocante - Renseignements : 03 44 37 39 00.

22 au 25 septembre

Compiègne

Salon des Antiquaires - Salles Saint-Nicolas.



● ● ● **Août 2005**

1er août

Clairoix

Fête du village, bal populaire.

6, 7 et 8 août

Vieux-Moulin

Fête foraine.



27 au 30 août

La Croix-Saint-Ouen

Fête communale - Orchestre Tropical Show, le 28 août à 17h - Feu d'artifice le 30 août.

● ● ● **Septembre 2005**

4 septembre

Vieux-Moulin

Brocante. Pour tout renseignement contacter Mme Daveaux, Présidente du comité des fêtes au 06-44-85-66-25.



11 septembre

Compiègne

Brocante Pompidou.

17 et 18 septembre

Venette

Journées du Patrimoine - Eglise.

17 et 18 septembre

Compiègne

Fête des Moissons - Place Saint-Jacques.



17 et 18 septembre

Choisy-au-Bac

2ème marché médiéval - Parc de la Brunerie.

Programme provisoire :

Samedi 17 septembre

14h : remise des clés de la ville

15h : ouverture du village médiéval (dans le parc de la Brunerie)

Animation toute l'après midi (tir à l'arc, démonstration d'un maître verrier, chants par le Chœur des Sources, arquebusiers...)

19h30 : banquet

20h : danses autour du feu.

Dimanche 18 septembre

Vers 11h : arrivée des croisés

12h : ouverture du village médiéval

15h : tournoi de chevalerie.

18 septembre

Saint-Jean-aux-Bois

Journée du patrimoine - Visite de l'Abbatiale avec une guide-conférencière.

25 septembre

Venette

Les Virades de l'Espoir - Vaincre la mucoviscidose - Stade François Louvet.

25 septembre

Compiègne

Brocante Quartier de la Victoire.

24 septembre au 2 octobre

Vieux-Moulin

Exposition du Salon des Arts, à la Maison du Village.

● ● ● **Octobre 2005**

2 octobre

La Croix-Saint-Ouen

Brocante.



"ARC INFO" est une publication de l'Agglomération de la Région de Compiègne

Hôtel de Ville - BP 10007

60321 Compiègne cedex

Tél. 03 44 40 76 00

Co-Directeurs de la publication :

Philippe Marini

Eric de Valroger

Rédaction : **S e r v i c e C o m m u n i c a t i o n**

Photos : **Jean-Pierre Gilson**

Conception et réalisation : **Agence MP**

ISSN : 1291 - 1119